



16 rue du Moulin
44000 NANTES
T. 02-40-41-95-46
F. 02-40-41-59-83

Syndicatville-cgt@mairie-nantes.fr

SITE : www.cgt-nantes.fr

SYNDICATS DES TERRITORIAUX VILLE DE NANTES ET C.C.A.S.

CTP du 21 janvier 2013



1. INTRODUCTION

1.A – Approbation du procès verbal du 26 novembre 2012

Dossier reporté

2. ORIENTATIONS 2013

2.A – Présentation des orientations budgétaires (Dossier remis sur table)

L'adjoint au personnel, Bernard Bolzer a rappelé la volonté de la collectivité de maintenir, malgré la crise, son engagement sur sa participation à l'action sociale envers les agents (participations mutuelles prévoyance et santé, garde d'enfants...).

Une rencontre avec les organisations syndicales aura lieu sur l'évaluation du dispositif concernant la protection sociale.

En ce qui concerne la participation aux frais de garde d'enfants un premier bilan aura lieu et pourrait permettre une extension de cette prestation jusqu'à l'âge de 10 ans.

Concernant la présentation de l'orientation budgétaire 2013, dans un contexte financier contraint, la collectivité souhaite maintenir ses objectifs, à savoir : poursuite du désendettement, conduite d'une fiscalité équitable et maîtrisée, maintien d'un haut niveau d'épargne, mise en œuvre d'un programme d'investissement ambitieux.

Ce dossier a été présenté pour information et n'a donc pas fait l'objet d'un vote.

2.B – Présentation des orientations ressources humaines

La directrice des ressources Humaines nous a fait une présentation succincte de l'évaluation des postes de 2011 à 2012, et des principales composantes de la masse salariale. Il y avait fin 2012 4354 agents salariés à la ville de Nantes. Le prévisionnel concernant les départs en retraites sur les 3 prochaines années est de 130 départs par an.

La collectivité prend deux décisions :

1. Variation d'effectif égal 0
2. Maîtrise du budget et accompagnement des temporaires.

Ce dossier a été présenté pour information et n'a donc pas fait l'objet d'un vote.

3. GESTION DE L'EMPLOI

3.A – Modification des effectifs et dispositions diverses

Le dossier porte sur l'évolution des postes pour la période de Novembre à décembre 2012. Le solde est de + 5 postes pour la Ville et de 0 poste pour le CCAS.

3. A.1. Tableau de suivi des effectifs Ville et CCAS : créations, suppressions

Il s'agit principalement de créations de postes soit + 5 à la ville.

Votes :

Pour : élus (11),

Abstention : CFDT (4), CGT (3), CFTC (1); FO (3) UNSA (1),

3.B – Emplois d'avenir : Dossier reporté.

3.C – Gestion du temps : horaires variables : proposition d'un mode de gestion de l'événementiel non régulier et des réunions hors plage obligatoire – expérimentation

Ce dossier concerne uniquement les catégories B et C. Pour les catégories A, cette question est abordée dans la démarche globale du temps de travail des cadres.

Il s'agit pour la ville de porter une réflexion sur le temps de travail des agents réalisé en dehors du cadre habituel, soit :

- Les réunions le soir et les contraintes de service nécessitant de terminer une mission à la demande la hiérarchie.
- Du travail du samedi, du dimanche ou week-end entier (événementiel non régulier).
- Des situations de travail difficilement compatibles avec le badgeage

Cette réflexion fera l'objet d'une réunion spécifique avec les organisations syndicales mi-février, afin de présenter un projet d'expérimentation au CTP de mars pour finaliser la mise en place du dispositif lors d'un CTP fin 2013.

Pour la CGT, les négociations à venir devront tenir compte du protocole ARTT.

Ce dossier a été présenté pour information et n'a donc pas fait l'objet d'un vote.

4. DIRECTION GÉNÉRALE

4.A – Poursuite de la démarche de mutualisation de la Communication Externe

La direction de la communication est engagée dans une démarche de réorganisation afin de mettre en œuvre la stratégie de communication unifiée à l'échelle des deux collectivités.

Mutualisation du Pôle Presse

Il s'agit de la mutualisation du pôle presse par la fusion des deux cellules presse Ville de Nantes et Nantes métropole.

Ce pôle mutualisé se compose :

- D'un poste de responsable du pôle presse catégories A.
- De 2 postes de catégorie C
- De 4 postes d'attachés de presse de catégorie A.

Votes :

Pour : élus (12), UNSA (1),

Abs : CFDT (4), CFTC (1), CGT (3), FO (3).

5. DIRECTION GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE À LA COHÉSION SOCIALE ET AUX TERRITOIRES

5.A – DEMS : Adaptation de l'organisation

La DEMS prend en charge et gère les établissements médico-sociaux. Suite au départ du directeur de ces établissements, le poste a été attribué à la directrice adjointe avec des ajustements d'organisation...

Votes :

Pour : élus (12), CFDT (4), CFTC (1),

Abstention : CGT (3), UNSA (1), FO (3).

5.B – Direction des sports : Service des Piscines – Cellule administrative des Piscines – Adaptation de l'organigramme

L'augmentation constante des prestations administratives dans les piscines conduit la Direction des Sports à ajuster l'organigramme de la cellule administrative.

Le poste de régisseur a été transformé en poste d'agent de maîtrise. Les raisons évoquées sont la formation des agents d'accueil, la gestion des politiques tarifaires des piscines et la montée en compétence de l'agent.

Votes :

Pour : élus (12), UNSA (1)

Contre : FO (3)

Abst : CFDT (4), CFTC (1), CGT (3),

5.C – Direction des Sports : Cellule Patrimoine – Cellule technique des Piscines – conditions d'exercice du métier d'électrotechnicien des piscines

Pour la direction des sports, il s'agit de modifier l'organigramme et de prendre en compte les modifications techniques de l'environnement de travail des agents en astreinte.

La CGT s'interroge sur la requalification d'un poste de catégorie C en catégorie B, et sur ces conséquences : Les adjoints techniques sur les piscines passent de 10 à 9 agents, ce qui augmentera ainsi leur planning d'astreinte.

Si nous ne remettons pas en cause la nécessité de créer un poste de technicien, nous déplorons qu'il n'y ait pas eu de création de poste d'adjoint technique.

De plus, ce projet a uniquement fait l'objet d'une présentation au personnel (le 16 janvier), aucune concertation n'a eu lieu avec les organisations syndicales comme la collectivité s'était engagée à le faire.

Ce dossier est reporté au prochain CTP ainsi que le paragraphe concernant le dispositif de mise en œuvre des astreintes pour les électrotechniciens.

5.D – Direction des solidarités : Projet de service du Pôle Personnes Agées

La Direction des Solidarités s'articule autour de trois pôles :

- Le développement social territorial.
- Les relations usagers et accès aux droits.
- Les personnes âgées (service prestations à domicile, maison des aidants et le CLIC Nantes entourage) .

Pour élaborer un diagnostic, des entretiens individuels ont eu lieu avec chacun des agents du pôle et un projet de service a été défini, ayant pour objectifs de :

- Développer la cohésion d'équipe
- Améliorer la transversalité interne au sein de la direction des solidarités et avec les partenaires ville et externes.
- Rendre le pôle plus visible.

Un séminaire va avoir lieu le 14 février 2013, avec l'ensemble des agents du pôle pour approfondir les orientations stratégiques du projet de service qui devrait être mis en œuvre au 2^{ème} semestre 2013.

La CGT questionne la direction sur le glissement vers le CLIC de deux postes de travailleurs sociaux situés auparavant au pôle accompagnement social et non remplacés, sur la concordance entre les organigrammes du développement social territorial et les réelles affectations de poste et sur la transformation d'un poste de B en A « pour adaptation au besoin du service ».

Les mobilités en interne à la direction des solidarités ressemblent étrangement à du redéploiement.

Notre dernière remarque concerne le service du pré-accueil du pôle personne âgées, principalement assuré par trois agents, susceptibles d'être remplacés par tous les agents du pôle. Nous posons donc des questions concernant la formation de ces agents pour leur permettre d'assurer au mieux les missions de ces postes.

Votes :

Pour : élus (12),

Contre : CGT (3),

Abst : CFDT (4), CFTC (1), UNSA (1), FO (3)